

Questions au Feuilleton

*3 SX 2 (21,000-26,000)

*1 SX 3 (23,000-29,000)

*1 SX 4 (28,000-33,000)

3. Au 31 janvier 1973, le ministère des Postes comptait 44,532 employés à plein temps.

4. Cent quatre-vingt-un employés gagnaient plus de \$18,000 par an. En voici la répartition par tranche de \$1,000:

21 gagnaient entre 18,000 et 18,999

44 gagnaient entre 19,000 et 19,999

15 gagnaient entre 20,000 et 20,999

22 gagnaient entre 21,000 et 21,999

18 gagnaient entre 22,000 et 22,999

14 gagnaient entre 23,000 et 23,999

15 gagnaient entre 24,000 et 24,999

11 gagnaient entre 25,000 et 25,999

* 1 ENG 7 (21,500-27,000)

*11 SX 1 (22,000-28,000)

* 4 SX 2 (25,000-31,000)

* 3 SX 3 (28,000-35,000)

* 1 SX 4 (34,000-40,000)

* 1 DM 2 (40,000-45,000)

* Aucune répartition par tranches de \$1,000 afin de protéger le secret des renseignements concernant le traitement, en conformité de la circulaire n° 1969-206 du Conseil du Trésor.

LE SERVICE DES PÉNITENCIERS—LES MESURES DISCIPLINAIRES PRISES À LA SUITE DES TROUBLES À KINGSTON-MILLHAVEN

Question n° 1505—**M. Stackhouse:**

1. Quelles mesures disciplinaires ont été prises à la suite du rapport selon lequel des détenus, pendant qu'ils étaient transférés du pénitencier de Kingston à celui de Millhaven, ont été blessés par des employés du Service pénitenciaire canadien?

2. Combien d'employés, le cas échéant, ont été a) renvoyés, b) rétrogradés, c) mutés?

L'hon. Warren Allmand (solliciteur général): 1 et 2. A la suite des émeutes survenues au pénitencier de Kingston en avril 1971 et du transfert subséquent de détenus du pénitencier de Kingston à l'établissement de Millhaven, la police provinciale de l'Ontario, sous la direction du Procureur général de l'Ontario, a effectué sa propre enquête indépendamment de la Commission d'enquête. L'enquête terminée, des accusations furent portées contre douze agents de correction qui ont par la suite comparu au criminel; aucune des accusations n'a été retenue. La Commission d'enquête a de plus présenté un rapport sur les agissements de quatre personnes occupant des postes de surveillance au Service canadien des pénitenciers. Une de ces personnes a démissionné du Service canadien des pénitenciers avant que des mesures ne soient prises contre elle, et elle est depuis décédée. Une autre a été affectée à d'autres fonctions. Dans le cas de la troisième et de la quatrième de ces personnes, il a été décidé, après enquête, que l'adoption de mesures disciplinaires n'était pas justifiée. Nous ne jugeons pas à propos de révéler publiquement l'identité des personnes en cause.

[M. Ouellet.]

LE PROGRAMME D'INITIATIVES LOCALES—QUESTION RELATIVE AU PROJET N° H-3018

Question n° 1616—**M. Latulippe:**

Quelles sont les raisons qui ont motivé l'acceptation ou le refus du projet d'initiatives locales n° H-3018?

M. Mark MacGuigan (secrétaire parlementaire du ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration): Le projet H-3018 a été rejeté parce que le ministère a reçu bien plus de demandes que ne pouvaient lui permettre d'en accepter les fonds dont il disposait. Toutes les demandes ont été soigneusement évaluées et c'est à regret qu'il a fallu malheureusement écarter plusieurs d'entre elles.

LE PROGRAMME D'INITIATIVES LOCALES—QUESTION RELATIVE AU PROJET N° H-3205

Question n° 1617—**M. Latulippe:**

Quelles sont les raisons qui ont motivé l'acceptation ou le refus du projet d'initiatives locales n° H-3205?

M. Mark MacGuigan (secrétaire parlementaire du ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration): Le projet H-3205 a été rejeté parce que le ministère a reçu bien plus de demandes que ne pouvaient lui permettre d'en accepter les fonds dont il disposait. Toutes les demandes ont été soigneusement évaluées et c'est à regret qu'il a fallu malheureusement écarter plusieurs d'entre elles.

LE PROGRAMME D'INITIATIVES LOCALES—QUESTION RELATIVE AU PROJET N° H-3206

Question n° 1618—**M. Latulippe:**

Quelles sont les raisons qui ont motivé l'acceptation ou le refus du projet d'initiatives locales n° H-3206?

M. Mark MacGuigan (secrétaire parlementaire du ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration): Le projet H-3206 a été rejeté parce que le ministère a reçu bien plus de demandes que ne pouvaient lui permettre d'en accepter les fonds dont il disposait. Toutes les demandes ont été soigneusement évaluées et c'est à regret qu'il a fallu malheureusement écarter plusieurs d'entre elles.

LE PROGRAMME D'INITIATIVES LOCALES—QUESTION RELATIVE AU PROJET N° H-3277

Question n° 1619—**M. Latulippe:**

Quelles sont les raisons qui ont motivé l'acceptation ou le refus du projet d'initiatives locales n° H-3277?

M. Mark MacGuigan (secrétaire parlementaire du ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration): Le projet H-3277 a été rejeté parce que le ministère a reçu bien plus de demandes que ne pouvaient lui permettre d'en accepter les fonds dont il disposait. Toutes les demandes ont été soigneusement évaluées et c'est à regret qu'il a fallu malheureusement écarter plusieurs d'entre elles.

LE PROGRAMME D'INITIATIVES LOCALES—QUESTION RELATIVE AU PROJET N° H-3280

Question n° 1620—**M. Latulippe:**

Quelles sont les raisons qui ont motivé l'acceptation ou le refus du projet d'initiatives locales n° H-3280?